

Avis de promulgation

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 6 août 2018, le règlement suivant :

Règlement 1060-18 autorisant l'achat d'un souffleur à neige et décrétant un emprunt de 270 753 \$, remboursable en 15 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 28 septembre 2018. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 1^{er} jour d'octobre 2018

Céline LeBlanc
Greffière